



Pau, le 06 mai 2024

Non au « Choc des savoirs », journée nationale de mobilisation le samedi 25 mai pour l'École publique !

Nos organisations syndicales sont mobilisées contre le « Choc des savoirs » depuis plusieurs mois. Ce projet vise à généraliser le **tri des élèves** dès le plus jeune âge, notamment par les **groupes de niveaux**, mais aussi en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en lycée général, technologique ou professionnel, en faisant du brevet une **barrière** à l'entrée au lycée. Le « Choc des savoirs » est une attaque frontale contre l'École publique ! C'est aussi une certaine vision de la société qui est esquissée, celle du tri et de l'assignation sociale, dangereuse pour notre démocratie. Un pays où la jeunesse se trouve assignée à ses positions scolaires et sociales court un grave danger démocratique.

Nos organisations appellent les familles, enseignant.es, personnels éducatifs, bénévoles et militant.es des associations d'éducation populaire, lycéen.es, étudiant.es et toutes celles et ceux qui se retrouvent dans le projet d'une École publique, laïque et émancipatrice à manifester **le samedi 25 mai**, à Paris mais aussi très vraisemblablement **sur Bordeaux**, pour l'École publique et pour dire « **non au Choc des savoirs** ».

Ensemble, faisons bloc pour s'opposer massivement au « choc des savoirs » !

Mobilisations locales : de nouveaux collèges en lutte !

Des actions "collèges déserts" auront lieu le mardi 7 mai 2024 dans notre département :

- au collège Henri Barbusse de Boucau
- au collège Jean Rostand de Biarritz
- au collège du Pays de Bidache à Bidache

Continuons à maintenir la pression sur le gouvernement contre cette réforme inique !

Déconcentration de la gestion des agrégé·es.

Le ministère a présenté aux organisations syndicales un projet de décret visant à déléguer aux rectorats la plupart des actes de gestion concernant les agrégé.es, actes qui jusqu'à présent étaient du ressort du ministère. Ainsi l'évaluation, les avancements (qui ne seraient alors plus réalisés discipline par discipline), les promotions, le classement lors de l'entrée dans le corps des agrégé.es ou lors de l'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle, seraient gérés par la rectrice.

Seuls l'accès au corps des agrégé.es par liste d'aptitude, les procédures disciplinaires, les affectations en CPGE et l'évaluation des collègues en CPGE, ainsi que les procédures d'accès au corps des chaires supérieures continueraient à être gérés par le ministère, sous le regard des IG.

Le ministère justifie ces modifications en terme de raccourcissement des délais des opérations de gestion. Ce projet émanerait directement de la présidence de la république, avec la volonté de réduire le rôle du MEN à du pilotage, développer le management local et amplifier le pouvoir des évaluateurs primaires (CE et IPR).

Les élu.es agrégé.es du SNES-FSU ont pu juger lors des 10 dernières années que le rectorat et les IPR sont généralement beaucoup plus décomplexés en matière de méritocratie que l'IG et le ministère. Ce projet de décret est donc très inquiétant. Lors de la réunion de sa présentation au ministère, seuls le SNALC et FO ont partagé notre opposition. L'UNSA le SGEN-CFDT ont affirmé ne pas avoir d'opposition de principe, le SGEN ayant même appuyé cette déconcentration. De son côté la CGT a indiqué que cela allait dans le sens de leur mandat de corps unique, et SUD était absent. Une telle différence d'appréciation des organisations syndicales rend la publication prochaine de ce décret quasi inéluctable.

Barèmes du mouvement intra

Dès aujourd'hui l'administration a publié les barèmes retenus pour le mouvement. Ils sont contestables jusqu'au vendredi 17 mai 2024.

Les militantes et militants du SNES-FSU de l'académie travailleront lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 pour vérifier les vœux et les barèmes et seront reçu.es en audience au rectorat mardi 14 après midi.

En cas de problème contactez nous : permanence@bordeaux.snes.edu

Coupes sur les HSE : scandale d'un ministère à la dérive.

L'annonce de la suppression des HSE pour la fin de l'année scolaire (afin de rentrer dans les clous des coupes budgétaires décrétées par Bercy) en début de semaine dernière a suscité une colère grandissante chez les personnels des collèges et des lycées, indignés par cette nouvelle marque de mépris gouvernemental.

Après 48h d'une pression grandissante (début de mobilisation des collègues, intervention du SNES-FSU auprès du ministère, témoignages des professeur.es pour illustrer les conséquences concrètes de cette disparition des HSE, communiqués des personnels de direction, en particulier le Snupden-FSU qui avait donné l'alerte en début de semaine), le ministère nous a rejoué un épisode désormais bien connu de la maison Éducation nationale : **ordre, contre-ordre, désordre !**

Le mercredi 1er mai, pour l'épisode 2737, il annonce aux organisations syndicales, puis par un communiqué, que les HSE sont rétablies pour la fin de l'année ! **Face à la pression, le gouvernement a reculé.**

Rappelons que les HSE sont utilisées pour financer les heures de suivi de l'orientation des élèves dans certains établissements, pour construire et faire vivre des projets pédagogiques et éducatifs dans d'autres, pour assurer les surveillances des examens blancs...

Ces HSE ont pour origine des HSA allouées à l'établissement dans l'enveloppe DGH : 1 HSA = 30 HSE.

Leur suppression signifiait donc une diminution des moyens.